



## L'Espagne et le Sénégal signent la III Commission Mixte de Coopération pour la période 2019-2023

Note et invitation à la presse

La III Commission Mixte entre les Gouvernements du Sénégal et de l'Espagne, a été signée le 16 septembre à Dakar par le Ministre de l'Economie, de la Planification et de la Coopération, Amadou Hott et l'Ambassadeur de l'Espagne au Sénégal, Monsieur Alberto Virella. Avec la signature de la III Commission Mixte, le document de Cadre d'Association Pays (MAP) Espagne-Sénégal 2019-2023.

**Dakar, 16 septembre 2019.-** La III Commission Mixte entre les Gouvernements du Sénégal et de l'Espagne, a été signée le 16 septembre à Dakar par le Ministre de l'Economie de la Planification et de la coopération, Amadou Hott et l'Ambassadeur d'Espagne au Sénégal, Alberto Virella. Avec cette signature de la III Commission Mixte, le document Cadre de Partenariat Pays (MAP) Espagne-Sénégal 2019-2023.

La signature de la Commission a été précédée, jeudi dernier 12 septembre à Dakar, de la cérémonie de présentation du prochain Cadre de Partenariat Pays entre le Gouvernement du Sénégal et le Gouvernement de l'Espagne. Cette réunion a été présidée par le Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement Rural, Moussa Balde, et par l'Ambassadeur d'Espagne au Sénégal, Alberto Virella, et elle avait pour objectif de présenter les principaux engagements en matière de coopération pour les prochaines cinq années.

Pour la période 2019-2023, l'Espagne a prévu d'augmenter significativement sa contribution au Sénégal en atteignant 128 millions d'euros. Cela représente une augmentation de 125% par rapport à la période antérieure. Il est prévu de maintenir la contribution en dons autour de 60 millions d'euros et des négociations sont en cours avec le pays, à travers le Bureau du Fonds pour la Promotion du Développement (FONPRODE) de l'AECID, un paquet financier incluant des opérations de coopération remboursable.



Cette augmentation répond aux excellentes relations entre les deux pays et à l'intérêt de l'Espagne d'apporter son soutien au Sénégal dans la deuxième phase du Plan Sénégal Emergent et de s'aligner avec les politiques publiques nationales; en plus de l'Agenda 2030, la Stratégie Conjointe Européenne pour le Sénégal 2018-2023 été le V Plan directeur de la Coopération Espagnole.

L'évolution de l'Aide Officielle au Développement de l'Espagne destinée au Sénégal de 2001 à 2019 atteindra les 422 millions d'euros et reflète l'importance accordée au pays dans le domaine de la coopération. Le Sénégal est l'un des sept pays prioritaires pour la coopération Espagnole en Afrique Subsaharienne.

Après treize mois de négociation et d'intense dialogue entre les autorités du Gouvernement Sénégalais coordonnées à travers le Ministère de l'Economie, de la Planification et de la Coopération, les acteurs de la Coopération Espagnole et les représentants de la Société civile sénégalaise se sont fixé trois priorités: appui au **Développement productif agricole**, appui au processus de **Décentralisation** et appui de la Résilience de la population la plus vulnérable à travers la **sécurité alimentaire, la santé et l'eau potable et l'assainissement**. El MAP (Cadre de Partenariat Pays) accorde **un rôle central à l'équité et à l'égalité Genre** qui sont présents dans toutes ces actions.

Durant les cinq prochaines années la participation sera possible dans de nouvelles lignes de travail comme la gestion des déchets solides et les énergies renouvelables, domaine dans lequel l'Espagne peut apporter une valeur ajoutée et l'inclusion du secteur privé sera encouragé. Pour cette période de nouvelles priorités géographiques ne se posent pas, même si c'est dans la partie nord du pays (région de Matam et Saint-Louis) et dans la région naturelle de la Casamance où se concentre la majeure partie de l'aide espagnole.

Le Ministère de l'Economie, de la Planification et de la Coopération est devenu le partenaire stratégique, non seulement dans le processus d'élaboration du MAP mais aussi dans l'analyse conjointe des avantages comparatives et dans le suivi de l'impact de la coopération dans le pays. Pour l'étape prochaine il est prévu un suivi plus étroit des résultats prioritaires dans l'établissement d'un –Comité de Direction qui se réunira chaque deux ans sous la tutelle de la Direction de la Coopération Economique et la financement du Ministère de l'Economie de la Planification et de la Coopération.